

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

ID: 007-210703419-20240913-75_84_8-DE

Conseillers en exercice: 23

Présents:12

Votants: 19

OBJET:

PVD Convention de reversement des financements de la Banque des Territoires par la Communauté de Communes – Avenant n°2

> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

> > 2T10ns5tsple 2024

DELIBERATION N°2024-082

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

<u>Présents</u>: MM. DUBOIS Sylvie, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, <u>Excusés</u>: MM, CHAUSSE Stéphane, BELLENGER Jacques, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, HEU Marie, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, HEMMACHE Martine, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,

<u>Procurations</u>: MM CHAUSSE Stéphane à FARGIER Marie, BELLENGER Jacques à VIGNE Christophe, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, AULNER Roselyne à EYRAUD Anne-Marie, HEU Marie à CROS Isabelle, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, HEMMACHE Martine à ROTGER Patrick

Absents non excusés: MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame la Maire rappelle que par les délibérations 2022-55 du 27 Mai 2022 et n°2023-69 du 22 septembre 2023, le Conseil municipal approuvait les termes de la convention de reversement des financements « Banque des Territoires » pour les études sous maîtrise d'ouvrage communal.

Des crédits ont de nouveau été ajustés avec une plus forte participation de la banque des territoires au schéma directeur énergie, dont les crédits passent de 4 902 € à 7 577 €, et une nouvelle aide de 2 000 € sur l'étude de programmation « ilot Portalet nord ».

Afin d'optimiser les plans de financement, en accord avec la Banque des Territoires, un redéploiement des crédits d'ingénierie doit être opéré sur les bases suivantes :

Montant prévisionnel des crédits « Banque des Territoires » à reverser au titre des études sous maîtrise d'ouvrage communale :

| Intitulé de l'ingénierie | Maître d'ouvrage | Coût total estimé | Co-financement BDT attribué | Autofinancement |
|--|-----------------------------|----------------------|--------------------------------|--|
| Etude n°1 : schéma global de circulation de la commune | | 34 272 € | 14 280 € | 19 992€ |
| Etude n°2: Prospective financière commune | Commune de Villeneuve de | 5 310€ | 2 213€ | 3098€ |
| Étude N° 4 : Conception d'un Schéma Directeur énergie pour l'immobilier communal | Berg | 59 903€ | 4 902 € | 55 001 € (- 34 765 € Schemactee) |
| | | 99 485 € | 21395€ | 78 090 € |

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

ID: 007-210703419-20240913-75_84_8-DE

Nouveau montant des crédits « Banque des Territoires » à reverser au titre des études sous maîtrise d'ouvrage communale :

| Intitulé de l'ingénierie | Maître d'ouvrage | Coût total estimé | Co-financement BDT attribué | Autofinancement |
|--|--|----------------------|--------------------------------|--|
| Etude n°1 : schéma global de circulation de la commune | | 28 560 € | 14 280 € | 14 280 € |
| Etude n°2 : Prospective financière commune | Commune de Villeneuve de Berg | 4 425€ | 2212€ | 2213€ |
| Étude N° 5 : Conception d'un Schéma Directeur énergie pour l'immobilier communal | | 49 919€ | 7 577 € | 43 342 € (- 34 765 € Schemactee) |
| Etude n°8 :Etude de programmation architecturale ilot Portalet Nord | | 4000€ | 2 000 € | 2000€ |
| 22107 School Hild School 271 | Harran Vill | 86 904€ | 26 069€ | 60 835€ |

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'entériner l'avenant n°2 à la convention initiale selon la répartition ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de reversement des financements de la Banque des Territoires par la communauté de communes Berg & Coiron à la commune de Villeneuve de Berg selon la répartition proposée et tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme A VILLENEUVE DE BERG Le 13 septembre 2024 Sylvie DUBOIS Maire de Villeneuve de Berg